

## **Compte rendu réunion Préfet / organisations syndicales du 27 mai 2009 , sur la mise en œuvre de la réorganisation de l'administration départementale de l'Etat en Haute-Garonne**

Le mercredi 27 mai 2009, le Préfet a convoqué les unions départementales pour le lancement de la mise en œuvre effective des futures Directions Départementales Interministérielles (DDI) en Haute-Garonne.

**Les UD présentes :** CGT (Jean-François TORTAJADA, Françoise MONDON, Sandrine DELAUNAY), FO, CFTC, UNSA, CFE/CGC, CFDT (absents : FSU et Solidaires).

Cette réunion faisait suite à plusieurs autres et notamment, celle du lancement des restructurations le 24 septembre 2008. Rappelons que lors de cette réunion, l'UD CGT avait été à l'initiative d'une déclaration unitaire de 7 organisations sur 8. Seule la CFDT ne s'était pas jointe. L'UD et son collectif services publics avait également remis au préfet, un argumentaire complet sur l'opposition de la CGT à la RGPP, à toutes les réformes, textes et projets de lois qui en découlent, sans oublier la suppression massive de postes. Ce texte est bien sûr toujours d'actualité et il sert de base à l'UD CGT 31 pour toutes les réunions avec le Préfet, ainsi que toutes les mobilisations en cours et à venir, dont celles contre le projet de loi mobilité.

On peut dire qu'avec la réunion du 1<sup>er</sup> avril, cette réunion du 27 mai, est la deuxième tenue au plan départemental avec un contenu relativement concret sur la mise en œuvre des circulaires Fillon du 7 juillet et 31 décembre 2008 portant sur les Directions régionales et les DDI, ainsi que celle du 27 février 2009 sur la Gestion des Ressources Humaines de l'Etat .

### **Présentation faite par le Préfet et la Secrétaire Générale de la préfecture**

Les préfigurateurs des trois DDI ont été nommés le 13/05/09 :

- Direction départementale des territoires (DDT) : Bertrand LOOSES, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de la Haute-Garonne (nommé en début d'année 2009);
- Direction départementale de la protection des populations (DDPP) : Philippe RIOU, chef de l'unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la Haute-Garonne ;
- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) : Dominique BÂCLE, directrice de la réglementation et des libertés publiques à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Pour le Préfet, ces nominations lancent officiellement le processus de création des DDI, d'où la réunion de ce jour avec les UD syndicales. Il a adressé les lettres de mission aux préfigurateurs dès le 14/05/09. Leur installation officielle est prévue cette semaine.

Chaque préfigurateur doit organiser la concertation au sein de sa future DDI. Des réunions de présentation devraient débuter dès la semaine prochaine (23). Ensuite des groupes de travail et des groupes "miroir" doivent être mis en place par les préfigurateurs.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- **fin juin** : établissement des organigrammes détaillés (avec identification des postes, mais non nominatifs) pour les DDI et la Préfecture ;
- **fin juin - début juillet** : présentation aux CTP des services des organigrammes détaillés ;
- **mi juillet** : mise à la vacance des postes disponibles (il s'agit uniquement des postes nouvellement créés ou reconfigurés) ;
- **mi-septembre** : date limite de dépôt des candidatures pour les postes disponibles ;
- **mi-octobre** : entretiens d'affectation ;
- **1<sup>er</sup> janvier 2010** : affectation des agents.

## **Questions abordées lors des interventions syndicales :**

### **- création des DDI**

La CGT déplore le démantèlement de la DGCCRF, et souligne que le décret de la DIRECCTE n'est pas sorti. Or la mise en place de la DIRECCTE impacte la DDPP, notamment en termes d'effectifs, dans la mesure où des agents de la DGCCRF seront présents dans les deux structures. Pour les autres services concernés par ces fusions, il en est de même (DDASS, jeunesse et sports .....).

Selon le Préfet, cela a déjà été tranché : d'une part la circulaire a défini un cadre précis et d'autre part Monsieur BECHARD, directeur régional de la DGCCRF, lui a expliqué ce qui relevait du niveau régional et du niveau départemental. D'ailleurs, quel que soit le service, ce n'est pas très compliqué d'identifier ce qui relève de chacun des niveaux. Il n'y pas de raison que ce soit plus compliqué à la DGCCRF qu'ailleurs.

Le Préfet et la secrétaire générale précisent que les ETP des macro organigrammes tels que présentés dans les documents supports à la réunion, sont la simple photographie de l'existant. Ils seront affinés pendant la période de préfiguration.

Le Préfet prétend ne pas se « faire trop de souci » pour la DDPP (fusion de deux services) ou la DDT car les organisations des services actuels sont bien « calées ». Il estime que ce sera en revanche beaucoup plus compliqué pour la cohésion sociale où 4 services doivent être regroupés de façon encore plus ou moins floue, notamment au niveau ETP.

FO demande qu'un projet de service stratégique soit établi pour chaque direction pour qu'il ait une corrélation entre l'organigramme et les missions. La secrétaire générale répond qu'il s'agit précisément du travail du préfigurateur.

La CGT est d'accord avec FO car compte tenu de l'expérience vécue lors de la création de la DREAL et de la DDEA, la CGT juge légitime de s'interroger sur le bon fonctionnement des services suite à une organisation inappropriée à l'exercice des missions. Comme chaque fois, la CGT constate que l'on éclate d'abord l'unicité des services et que le gros du travail est de reconstruire de la cohérence une fois l'éclatement fait, ce qui est un comble ! La RGPP poursuit bien sûr dans cette voie sur fond de suppression massive de postes . Sur ce point la grande question demeure l'articulation entre le niveau régional qui est le niveau de déclinaison des ministères et le niveau départemental qui est purement inter-ministériel. Les relations entre ces deux niveaux s'en trouvent donc modifiées. Qui fait quoi et sous quel type de relations? La CGT dénonce le risque de concurrence à l'opposé de la cohérence et coopération nécessaires.

## **gestion des ressources humaines :**

La plateforme de ressources humaines à la Préfecture est en cours de constitution. Une personne de la Défense a notamment été sélectionnée au poste de GRH, une autre au poste d'ajoint et une personne au poste de conseiller social. Deux postes resteraient donc à pourvoir: conseiller en formation et conseiller sur la mobilité et la gestion de carrière.

Pour les DDI et autres services, les fiches d'appels à candidature pour les postes créés ou reconfigurés seront diffusées aux services le plus largement possible, éventuellement par le biais de la bourse interministérielle d'emploi du SGAR si elle est créée d'ici là.

La CGT intervient pour bien faire préciser que les postes feront d'abord l'objet d'une priorité pour les agents des services concernés par les fusions, conformément à la circulaire du 27 février 2009.

A une question posée par FO, la secrétaire générale répond que la question des fonctions supports sera étudiée en septembre/octobre quand on aura une charte de gestion nationale interministérielle et que la plate forme GRH sera opérationnelle.

La MIRATE a demandé aux préfets un état des lieux des conditions de travail (horaires, RTT, etc.) propres à chaque service. Cette mise à plat aura lieu dans une deuxième phase des travaux de préfiguration. L'objectif est une harmonisation au sein de chaque service.

Pour la CGT et au vu de l'expérience des fusions DDEA et DREAL, il s'agit d'un sujet sensible qui ne doit pas conduire à des remises en causes d'acquis.

La CFDT demande que soient mis en place des CTP départementaux et des CAP régionales interministériels.

## **schéma immobilier :**

La Haute-Garonne est département préfigurateur sur ce chantier. Des réunions ont eu lieu entre le Préfet et la plupart des grands services, le schéma doit être fourni pour fin juin. Une réunion est programmée la semaine prochaine pour un point d'étape avec France domaine.

Le Préfet rappelle qu'il a la volonté de conserver la cité administrative, une étude sera effectuée à partir d'octobre pour les travaux prévisionnels.

Dans la mesure du possible, il ne souhaite pas de grands chambardements. La DDCS sera probablement installée dans des bâtiments de la Préfecture. Pour la DDPP, c'est "un peu plus compliqué"...

Le Préfet convoquera à nouveau les syndicats la deuxième quinzaine de septembre pour une présentation du travail qui aura été fait par les préfigurateurs.

## **Commentaires généraux de la CGT**

Indépendamment du combat contre la RGPP, la casse de l'emploi, du statut et des services publics qui doit continuer et s'amplifier, le constat est que les Préfets et chefs de services sont entrés concrètement dans la phase proprement dite de préfiguration. La CGT ne peut pas rester en dehors, tellement la défense de l'intérêt des agents est aussi une priorité et une responsabilité première en tant qu'organisation syndicale, quel que soit le contexte.

Sur ce processus de préfiguration, la CGT a d'ailleurs rappelé une nouvelle fois à quel point les calendriers étaient resserrés et relevaient de la marche forcée, en notant que pour des mesures sociales le gouvernement était beaucoup moins pressé.

La priorité est de gagner partout une réelle concertation dans les services et les CTP concernés. C'est avant tout dans le service , sur le lieu de travail, avec la mobilisation des agents que nous gagnerons des garanties et des droits.

C'est en prenant appui sur ce travail revendicatif et la mobilisation dans les services, face aux préfigureurs, que l'UD CGT pourra être un relais encore plus efficace dans les réunions avec le Préfet.

### **Pour s'organiser concrètement sur cet objectif**

**Le collectif services publics de l'UD organisera dans les prochains jours, une réunion de toutes les sections syndicales et syndicats directement concernés par la création des DDI. L'ordre du jour portera sur une analyse du dossier, les échanges d'informations et la mise en place d'un plan de travail et d'action communs.**